

Édito

Ce bulletin d'information vous présente des statistiques exclusives sur la garantie des salaires et les activités de l'AGS dans le cadre des procédures collectives. Les données proviennent du système d'information décisionnel de la Délégation Unédic AGS. Les évolutions chiffrées sont indiquées sur 12 mois glissants, ce qui consiste ici à comparer les données sur les 12 mois arrêtés à la fin du 4^e trimestre 2015 et du 1^{er} trimestre 2016 à celles des 12 mois précédents.

Des affaires créées au titre de la garantie AGS en baisse

D'après une étude des Cabinets Deloitte et Altares publiée fin mars, le nombre de défaillances d'entreprises a augmenté de +0,8% en 2015. Ce résultat est toutefois à tempérer : en effet, si les défaillances relatives aux entreprises de 1 à 2 salariés ont bondi l'année passée (+17%), elles sont en recul concernant les sociétés de 20 salariés et plus. Conséquence de ce repli, le nombre d'emplois menacés a également reculé. Par ailleurs, selon les chiffres rendus publics par la Banque de France début avril, le cumul des défaillances sur un an a diminué de -0,6% à fin janvier 2016 et cette tendance à la baisse devrait se confirmer à fin février. Dans ce contexte, les principaux indicateurs d'activité de l'AGS présentent à fin mars 2016 des valeurs globales sur le recul.

Le total des affaires AGS créées du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016 a diminué de -7,1% par rapport à celui enregistré sur les 12 mois précédents. Soulignons toutefois que le nombre d'affaires créées pour les très petites entreprises de 1 à 2 salariés est resté stable et que celui relatif au secteur de l'hébergement et restauration a augmenté (+3,2%). La construction est le secteur le plus présent dans les affaires créées sur la période, avec 26,9% de l'ensemble.

Initié à la fin du 4^e trimestre 2014, le repli du nombre de salariés bénéficiaires de la garantie AGS sur 12 mois glissants se poursuit : -9,8% à fin mars 2016.

Le nombre total d'ouvertures de procédures de sauvegarde a diminué de -16,0% sur les 12 derniers mois.

Des avances sur 12 mois en recul mais encore supérieures à 2 milliards d'euros

En lien avec la baisse du nombre de bénéficiaires, le montant avancé du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016 a diminué de -7,1% par rapport aux 12 mois précédents. Il se place toutefois au-dessus des 2 milliards d'euros, seuil considéré comme hors-normes au plus fort de la crise de 2009, et pourtant une nouvelle fois dépassé. Sur la période, le montant récupéré s'élève à 712,8 millions d'euros, ce qui correspond à une évolution annuelle de -5,0%.

Thierry Méteyé

Directeur national de la Délégation Unédic AGS

Dépenses & encaissements de l'AGS

sur 12 mois glissants : du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016



2 005,1 M€ -7,1%

Avances



712,8 M€ -5,0%

Récupérations



244 360 -9,8%

Bénéficiaires

Affaires créées au titre de la garantie AGS

sur 12 mois glissants : du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016



25 764 -7,1%

Affaires AGS créées

Cotisations

sur 12 mois glissants : du 1^{er} février 2015 au 31 janvier 2016



Montant des cotisations Taux de cotisation

1 461,0 M€ 0,25%

(depuis le 1^{er} janvier 2016)

Procédures de sauvegarde

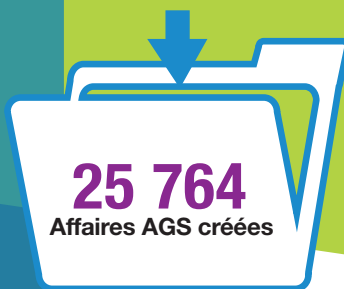
sur 12 mois glissants : du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016



1 422 -16,0%

Sauvegardes

Affaires AGS créées



Caractéristiques & évolution des affaires créées au titre de la garantie AGS

	1 ^{er} trimestre 2016				Sur les 12 derniers mois	
	Janv.	Fév.	Mars	Total	Cumul	Evolution annuelle
Nombres total d'affaires créées	1 985	2 269	2 314	6 568	25 764	-7,1%
Répartition par type de jugement d'ouverture						
- Liquidation judiciaire	1 229	1 354	1 326	3 909	15 372	-7,3%
- Redressement judiciaire	718	875	952	2 545	9 924	-6,3%
- Sauvegarde	38	40	36	114	468	-14,1%

Nombre d'affaires créées sur les 12 derniers mois selon l'effectif au jugement d'ouverture

Stabilité du nombre d'affaires créées
pour des entreprises de 1 à 2 salariés

	Nbre	%	Evolution annuelle
1 à 2 salariés	12 879	50,0%	→
3 à 9 salariés	9 585	37,2%	↘
10 à 19 salariés	1 996	7,7%	↘
20 à 49 salariés	982	3,8%	↘
50 à 99 salariés	197	0,8%	↘
100 salariés et +	125	0,5%	↘

87,2% des affaires créées du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016 portent sur des entreprises de moins de 10 salariés et seulement 1,3% sur des sociétés de 50 salariés et plus. A souligner que le nombre d'affaires créées pour des entreprises de 1 à 2 salariés est analogue à celui enregistré sur les 12 mois précédents.

Définition. Le nombre d'affaires créées sur une période correspond au nombre d'affaires avec une première demande d'avance saisie sur la période (indépendamment de la date de jugement d'ouverture qui peut être antérieure à la période étudiée).

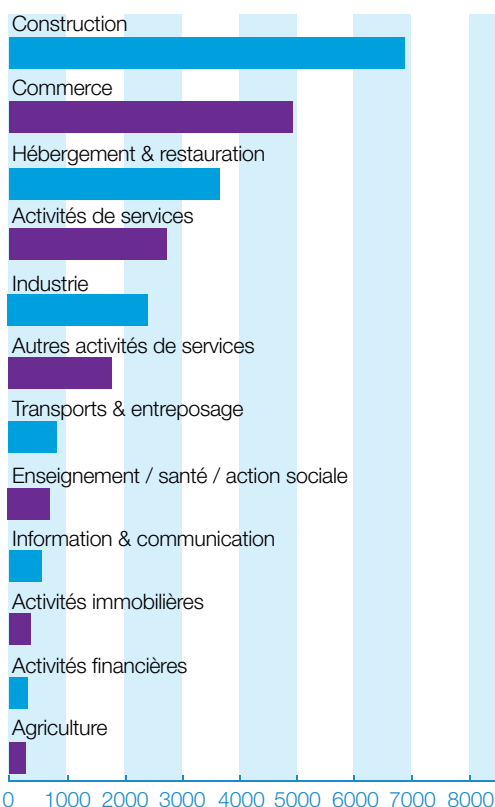
Avertissement. Le jugement d'ouverture se réfère au jugement d'ouverture en vigueur à la date de la première demande d'avance. Pour les sauvegardes, sont donc uniquement comptabilisées les affaires créées pendant la période d'observation et le plan de sauvegarde. Celles créées après résolution du plan et conversion en liquidation ou redressement judiciaire sont réparties dans ces 2 types de jugements.

Faits marquants

Diminution du nombre d'affaires créées sur 12 mois glissants

Le nombre d'affaires créées au titre de la garantie AGS est en baisse avec une évolution annuelle à la fin du 1^{er} trimestre 2016 de -7,1% (contre -4,2% à la fin du 4^e trimestre 2015 et -4,9% à la fin du 3^e trimestre 2015).

Cette baisse est proportionnellement plus marquée pour les affaires ouvertes en sauvegarde dont la diminution est supérieure de 6,8 points à celle des affaires ouvertes en liquidation judiciaire et de 7,8 points à celle des affaires ouvertes en redressement judiciaire.



Nombre d'affaires créées sur les 12 derniers mois par secteur d'activité

Hausse des affaires créées dans l'hébergement et restauration

La construction est le secteur le plus présent dans les affaires créées du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016 (26,9% de l'ensemble), suivie, mais après un net décrochement, par le commerce (19,3%).

Si le nombre d'affaires créées diminue sur la période dans une majorité des secteurs, il augmente toutefois dans l'hébergement et restauration (+3,2%) et les autres activités de services (+1,3%).

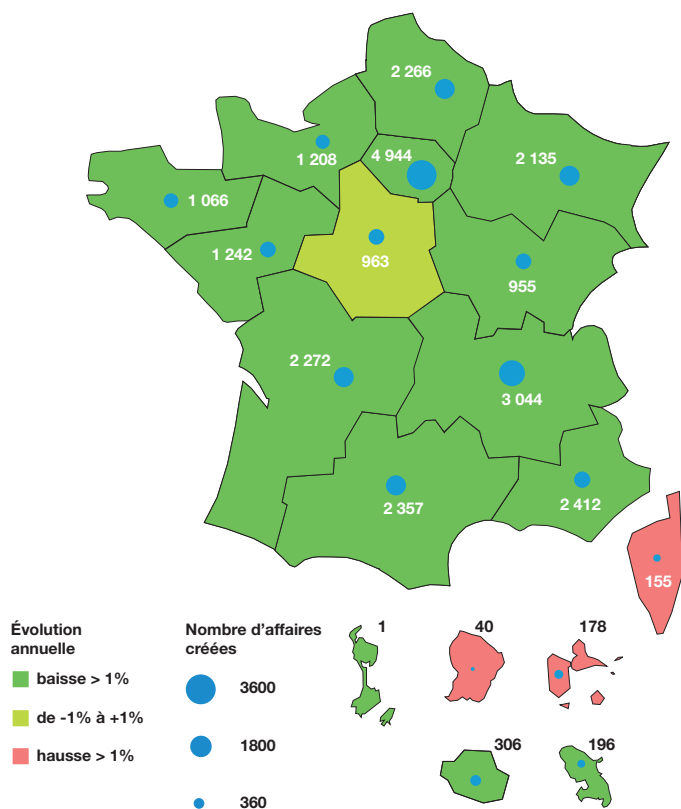
Cartographie régionale

Nombre d'affaires créées sur les 12 derniers mois par région

De par son tissu économique, l'Île-de-France est la région où le nombre d'affaires créées du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016 est le plus élevé. Suivent les régions Auvergne-Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées. Ces affaires diminuent sur la période dans une grande majorité des régions, même si quelques hausses sont observées : en Guyane (+37,9%), en Corse (+14,0%) et en Guadeloupe (+1,7%).

En outre, la part des affaires créées avec un jugement d'ouverture en liquidation judiciaire est, pour toutes les régions à l'exception de la région Centre-Val de Loire, supérieure à 50%.

A noter que 24 affaires transnationales ont été créées depuis un an (soit 4 de moins que sur les 12 mois précédents).

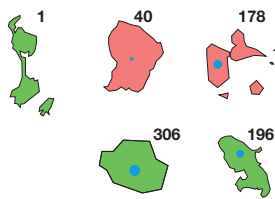


Évolution annuelle

- baisse > 1%
- de -1% à +1%
- hausse > 1%

Nombre d'affaires créées

- 3600
- 1800
- 360



Salariés

244 360
Bénéficiaires

Evolution du nombre de salariés bénéficiaires et du nombre de licenciements

Nombre de bénéficiaires de la garantie AGS

Baisse du nombre de bénéficiaires

Sur les 12 derniers mois

Cumul	Evolution annuelle
244 360	-9,8%

Définition. Le nombre de bénéficiaires correspond au nombre de salariés ayant reçu au moins un paiement au titre de la garantie des salaires au cours de la période de référence.

Amorcée à la fin du 4^e trimestre 2014, la baisse du nombre de salariés bénéficiaires de la garantie AGS sur 12 mois glissants se poursuit : -9,8% au 31 mars 2016.

Nombre de licenciements dans les affaires AGS

Du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015

Cumul	Evolution annuelle
115 100	-6,5%

Définition. Le nombre de licenciements correspond au nombre de salariés avec une date de rupture du contrat de travail (CDI ou CDD) dans la période de référence.

Avertissement. Données arrêtées au 31 mars 2016 : les statistiques sur le nombre de licenciements sont susceptibles d'évoluer en raison du délai d'établissement et de la transmission des relevés de créance par les mandataires judiciaires à la Délégation Unédic AGS qui peuvent être postérieurs à la date d'arrêt des données. Ces chiffres ne s'analysent définitivement qu'avec un recul de 6 mois minimum.

Le nombre de licenciements dans les affaires AGS est en diminution de -6,5% en 2015 par rapport à 2014.

Procédures de sauvegarde

Evolution du nombre de procédures de sauvegarde ouvertes

1 ^{er} trimestre 2016				Sur les 12 derniers mois	
Janv.	Fév.	Mars	Total	Cumul	Evolution annuelle
123	118	89	330	1 422	-16,0%

Avertissement. Données arrêtées au 31 mars 2016 : ces statistiques sont susceptibles d'évoluer légèrement en raison de la date de publication de la procédure de sauvegarde par le Greffe qui peut être postérieure à la date d'arrêt des données.

Faits marquants

Baisse du nombre de procédures de sauvegarde sur 12 mois glissants

Amorcée à la fin du 2^e trimestre 2015, la baisse du nombre de nouvelles sauvegardes sur 12 mois glissants se poursuit et s'accroît : -16,0% à fin mars 2016 (contre -7,5% à fin décembre 2015 et -2,6% à fin septembre 2015).

Les régions cumulant le plus grand nombre d'ouvertures de procédures de sauvegarde sur les 12 derniers mois sont l'Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes avec 20,5% des procédures, l'Auvergne-Rhône-Alpes avec 13,3% et le Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées avec 12,3%.

Les entreprises de 1 ou 2 salariés dans les affaires créées par l'AGS en 2015

Champ. Ces statistiques concernent les entreprises défaillantes dont l'effectif au jugement d'ouverture est de 1 ou 2 salariés et qui ont fait l'objet d'une première demande d'avance en 2015 (indépendamment de la date de jugement d'ouverture qui peut être antérieure à l'année étudiée). Le jugement d'ouverture se réfère au jugement d'ouverture en vigueur à la date de la première demande d'avance.

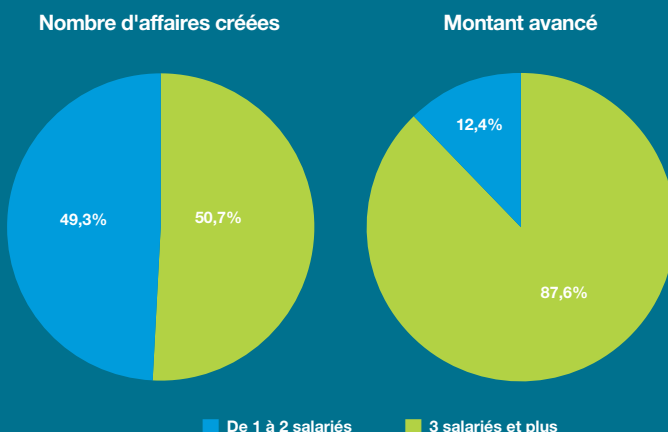
Panorama

Presque la moitié des dossiers créés ...

La proportion des affaires créées au titre de la garantie AGS pour des entreprises de 1 à 2 salariés est importante et en progression, passant de 46,4% à 49,3% du total des affaires créées entre 2014 et 2015. En nombre, elles ont augmenté de +1,9% entre les deux années tandis que celles relatives aux sociétés de 3 salariés et plus ont diminué de -9,4%. Cette hausse n'est pas surprenante puisque les défaillances d'entreprises de 1 à 2 salariés, contrairement à celles des autres catégories de taille, ne cessent de croître depuis 2011 (source : « L'entreprise en difficulté en France » – Cabinets Deloitte et Altares – Mars 2016).

Les entreprises ayant moins de 5 ans d'existence lors de la première intervention de l'AGS représentent 47,3% des nouveaux dossiers de 1 à 2 salariés en 2015, part supérieure à leur représentativité dans le total des affaires (42,8%), alors que la proportion des entreprises de 10 ans et plus s'élève à 24,1% (contre 31,2% pour l'ensemble des affaires). Ces dossiers relèvent principalement du secteur de la construction (25,5%). Viennent ensuite le commerce puis l'hébergement et restauration (avec respectivement 22,8% et 15,3%). A souligner que pour ces deux secteurs le poids des affaires de 1 à 2 salariés représente plus de 50% du total des affaires. Au niveau régional, ces dossiers de 1 à 2 salariés sont surreprésentés en Provence-Alpes-Côte d'Azur et en Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées avec respectivement 53,1% et 52,7% des affaires créées en 2015.

Répartition du nombre d'affaires AGS créées en 2015 et du montant avancé au 31 mars 2016 dans ces dossiers selon la taille des entreprises



À noter

... uniquement 1/8^e des avances effectuées dans les nouvelles affaires de 2015

Au 31 mars 2016, les dossiers de 1 à 2 salariés concentrent seulement 12,4% des avances effectuées à cette date pour l'ensemble des affaires créées en 2015, soit un montant approchant les 167,7 millions d'euros.

MARQUANT

FAIT

Plus des deux-tiers des affaires de 1 à 2 salariés ont un jugement d'ouverture en liquidation judiciaire

71,3% des affaires créées au titre de la garantie AGS en 2015 pour des entreprises de 1 à 2 salariés ont un jugement d'ouverture en liquidation judiciaire, proportion très largement supérieure à celle calculée pour les affaires relatives à des entreprises de 3 salariés et plus (48,9%). Par ailleurs, 28,0% se rapportent à des procédures ouvertes en redressement judiciaire et 0,8% en sauvegarde (contre respectivement 48,3% et 2,8%).

